

INSCRIPTION SCOLAIRE 2026 / 2027

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Dossier reçu le :	ÉCOLE :	
Dossier saisi le :	NIVEAU:	DÉROGATION :
Nom et prénom de l'enfa	nt :	

Pièces obligatoires à fournir pour l'inscription :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- Photocopie du livret de famille (parents et enfants) ou extrait de naissance avec filiation
- Photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations)
- Pièces d'identité des parents
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : quittance de loyer (établie par un organisme officiel) ou facture (électricité, eau, gaz, téléphone fixe uniquement, opérateur internet)
- Pour le(s) responsable(s) légal(aux) hébergé(s) par une tierce personne :
 - Attestation d'hébergement sur l'honneur à compléter ci-jointe
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois : quittance de loyer (établie par un organisme officiel), eau, gaz, électricité, téléphone fixe uniquement, opérateur internet.
 - Pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de l'hébergé, à l'adresse de l'hébergeant (attestation CAF, sécurité sociale ou pôle emploi)

En fonction de la situation familiale:

- Parents divorcés ou séparés avec jugement :
 - Photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- Parents séparés sans, ou en attente de jugement :
 - Remplir l'attestation de résidence sur l'honneur : l'un des parents indique obligatoirement son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera, en référence au périmètre scolaire défini par Monsieur le Maire (art. L131-5 et L.131-6 du Code de l'Éducation).

Pour toute demande de dérogation :

Voir le document « demande de dérogation du périmètre scolaire ».



I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EN	NFANT		
Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :		
Sexe : □ Féminin □ Masculin	Niveau Scolaire :		
Nom et lieu de l'établissement fréquenté précéder	nment :		
Votre enfant est-il porteur de handicap nécessitant un aménagement particulier dans l'école : oui oui non Si oui, précisez :			
II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES	RESPONSABLES LÉGAUX		
Père	Mère		
Nom :	Nom :		
Prénom:	Prénom :		
Adresse:	Adresse :		
Tél. domicile :	Tél. domicile :		
Tél. portable :	Tél. portable :		
Mail :	Mail :		
Profession :	Profession :		
Employeur:	Employeur:		
Tél. employeur :	Tél. employeur :		
Situation familiale :	aré (e) 🗆 Divorcé (e) 🗀 Pacsé(e) 🗀 Veuf(ve)		

Les parents, mêmes séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra être clairement exprimée, et justifiée par un jugement.



III - RENSEIGNEMENTS SUR LE LIEU DE RÉSIDENCE PRINCIPALE DE L'ENFANT (En cas de « garde alternée », indiquez le domicile qui définira le périmètre scolaire) Adultes résidant à cette adresse : (ne pas remplir si ce sont les mêmes que les responsables) ¹ avec l'enfant Cette demande d'inscription fait l'objet d'une demande de dérogation : □ oui □ non (joindre la demande de dérogation) Autres enfants mineurs, résidant à la même adresse : Si oui, compléter le tableau ci-dessous NOM PRÉNOM DATE DE NAISSANCE Signature(s): Je soussigné(e), Madame / Monsieur ², responsable légal de l'enfant, déclare, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. J'atteste avoir été informé(e) que toute fausse déclaration entrainera d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du code pénal. À SALLANCHES. le Le père La mère Le responsable légal

Ces informations sont destinées au Service Enfance - Éducation de la Ville de SALLANCHES et ne seront utilisées que pour répondre à l a demande d'inscription scolaire formulée et pour toute information liée à la scolarité.

Les informations demandées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux articles 34 et suivants la loi $n^{\circ}78-17$ du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, modification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au service Éducation.

² rayer la mention inutile



ATTESTATION DE RÉSIDENCE D'UN ENFANT Si parents séparés sans jugement

☐ Je soussigné(e) ☐ Nous soussignés		
Monsieur et (ou) Madame		
Responsable(s) légal(aux) de l'enfant		
Né(e) le/ / à		
Atteste/Attestons sur l'honneur, que l'adresse de référence pour la scolarité de mon/notre enfant est la suivante :		
N°Rue		
Code PostalVille		
□ Parents séparés : joindre la copie des pièces d'identité des deux parents		
□ Garde alternée : joindre la copie des pièces d'identité et justificatifs de domicile des deux parents		
□ Parent isolé : joindre la copie de la pièce d'identité du parent Atteste sur l'honneur ne plus avoir de contact avec Monsieur ou Madame		
□ J'accepte □ Nous acceptons que cette adresse soit prise en compte pour l'inscription scolaire et l'affectation à l'école de secteur		
☐ Attestons exercer conjointement l'autorité parentale sur notre enfant.		
Fait pour servir et valoir ce que de droit.		
A Sallanches, le		

Signature de Madame :

Signature de Monsieur :



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT A remplir uniquement pour le(s) responsable(s) légal(aux) hébergé(s) par une tierce personne

Sallanches, le//
Je soussigné(e) Madame, Monsieur ¹ :
Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :
N°Rue
Code PostalVille
Madame et (ou) Monsieur ¹ :
Et son/ses enfants 1 :
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Signature de l'hébergeant :
¹ rayez la mention inutile

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : l'e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2º De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère;

3^e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

Conformément aux articles L131-5 et L131-6 extraits des Principes Généraux du Code de l'Education adopté par ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 et publié au JO de la République française du 22 juin 2000.